Travaux bruyants, bricolage, jardinage

Saint-Médard-en-Forez

Les horaires fixés par l'arrêté municipal



Rappel des horaires autorisés pour les travaux bruyants (page d'information de la commune).

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/42264-saint-medard-en-forez/